#### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

#### **EN DATE DU 19 FEVRIER 2015**

L'an deux mil quinze, dix-neuf février à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Courlandon dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe MERIAUX, Maire.

Étaient présents : Madame et Messieurs les membres en exercice.

Etait absents excusés: Monsieur Prévost Laurent

M. MOREL a été élu secrétaire de séance

#### I - <u>LECTURE DU CR DE LA PRECEDENTE REUNION</u>

Lecture du CR de la précédente réunion : après lecture du compte rendu de la précédente réunion du conseil, il n'y a pas de remarques et il est accepté à l'unanimité.

### II – <u>CR DES PARTICIPATIONS AUX DIFFERENTES REUNIONS</u>

- 1) Assainissement : M. Mauvezin Frédéric a assisté à une réunion et nous confirme que notre commune devra dans le courant de l'année se positionner sur le choix définitif de l'assainissement collectif ou individuel. M. Mériaux précise attendre de l'intercommunalité le montant subventionné en assainissement individuel afin de présenter ce choix à une décision du conseil municipal.
- 2) M. Mauvezin a assisté à une réunion pour le transport scolaire : l'incivilité des élèves transportés a été évoquée. M. Prévost Jean-Pierre déclare avoir été doublé sur la route par le bus en direction de Romain alors qu'étant en tracteur, il était dans une zone d'interdiction de doubler. (Il est demandé à M. Mauvezin de rapporter ce fait lors d'une prochaine réunion). Enfin l'arrêt de bus à Courlandon est maintenu à la salle des fêtes contrairement à un arrêté communal pris récemment, un nouvel arrêté sera pris.
- 3) Conseil d'école : M. Morel y a assisté et nous informe que pour la rentrée scolaire de septembre prochain les horaires de l'école seraient les suivants :
  - le lundi, mardi, jeudi et vendredi le matin de 8 h 30 à 11 h 45 et l'après midi de 14 h à 16 h
  - le mercredi le matin de 8 h 30 à 11 h 30.
- 3) M. Mériaux a assisté à une réunion de la commission ressources humaines où il a été décidé d'unifier les salaires du personnel de l'intercommunalité qui viennent des différentes communes, ce qui amènera un surcoût sur le poste salaires de 8 000 €.
- 4) M. Mériaux précise également que l'intercommunalité est en pleine préparation de son budget 2015 et qu'il informera le conseil des évolutions budgétaires et des taux d'imposition.
- 5) M. le Maire rappelle au conseil municipal que l'Etat a arrêté l'instruction des dossiers d'urbanisme pour les communes qui ont un POS ou un PLU. Du fait de cet arrêt, il nous faut au niveau de l'intercommunalité (et si possible sur une plus grande zone) qu'il soit créé un service pour l'instruction de ces dossiers. Des rapprochements ont été envisagés notamment avec Reims

Métropole et la communauté de communes de Gueux mais sans succès. Aussi la communauté de commune Fismes Ardre et Vesle a décidé la création de ce service et le coût annuel est de 80 000 €.

### III – ETUDE DU DOSSIER D'AMENAGEMENT DE LA SALLE DES FETES

M. le Maire présente le dernier dossier mise à jour par le maître d'œuvre en date de janvier 2015, le montant TTC des travaux s'élève à 157 608 € avec la mise en place d'une micro station. Toutefois sur ce montant il est possible de supprimer la reprise des gouttières de la totalité des bâtiments existants pour la somme de 16 680 € TTC, ce qui ramènerait le coût des travaux à 140 928 € TTC. Après discussion et explication des modifications demandées, et délibération, le conseil municipal accepte cette proposition et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire M. Mériaux de passer les commandes de travaux et de faire procéder à un appel d'offres restreint.

# IV – <u>CONFIRMATION DU CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE LA SALLE DES FETES</u>

Faisant suite à la décision du conseil municipal de réaliser les travaux d'aménagement à la salle des fêtes, et après délibération, le conseil accepte de confier la prestation de maîtrise d'œuvre à M. Legros Dominique domicilié 5 impasse des termes 51450 Bétheny pour un montant de 15 360 € TTC (montant inclus dans le coût global annoncé au précédent paragraphe. Le conseil accepte et donne pouvoir à M. Mériaux le maire pour passer commande de cette prestation.

# V – <u>PROPOSITION DE DEFIBRILLATEUR</u>

M. Mériaux présente le projet d'installation d'un défibrillateur extérieur.

La mortalité due à des causes de cardiopathies est de 36500 morts en 2009, 35300 en 2010 et 34300 en 2011 alors que la mortalité de la route est de 4300 morts en 2009, 3930 morts en 2010 et 3743 morts en 2011.

Pour sauver une personne en insuffisance cardiaque, il est prouvé par des études récentes qu'une intervention dans les dix premières minutes de l'incident sauverait environ 50 % des personnes. A l'examen de ces chiffres M. le maire propose l'installation d'un défibrillateur dans une armoire extérieure positionnée devant l'accès de la mairie. Une information et un fléchage dans le village orienteront les personnes vers le défibrillateur. Une formation a des gestes de premier secours et à l'utilisation de cet appareil sera inclus dans le coût d'achat, l'entretien consiste à une mise en route une fois par an et le remplacement de la pile tous les 5 à 7 ans suivant le produit choisi. M. Mériaux présente donc un tableau récapitulatif des différentes offres reçues ce jour soit 5

M. Mériaux présente donc un tableau récapitulatif des différentes offres reçues ce jour soit : fournisseurs et les montants vont de 2230 € TTC à 2700 € TTC (auquel il faut ajouter une installation d'une ligne électrique).

Après discussion et délibération le conseil municipal dans sa totalité présente accepte cet investissement et le montant de cette dépense et charge M. Mériaux de passer commande de ce défibrillateur après une ultime négociation avec les différents fournisseurs.

## VIII – <u>ABRI BUS</u>

Au cours de la précédente réunion du conseil du 4 décembre 2014, il a été évoqué dans les questions diverses de faire réaliser un abri bus du fait du changement du lieu de l'arrêt du bus scolaire. Cette création n'est plus utile du fait de la possibilité de conserver l'arrêt actuel prés de la salle des fêtes.

#### VIII – QUESTIONS DIVERSES

1) M. Mauvezin demande (que du fait des travaux qui seront réalisés à la salle des fêtes) que les armoires de l'Amicale positionnées en ce moment dans la grande salle soient retirées et que les tables et bancs soit remis dans la cuisine. M. Dessoye Claude propose par contre

l'installation (à l'emplacement de ces armoires de l'Amicale) d'un placard menuisé avec une partie ouverte mais cachée par un rideau pour les tables et les bancs). Une réflexion sera menée à ce sujet, des propositions seront à faire et une décision du conseil sera prise sur ce fait. Le prêt gratuit de la vaisselle qui est la possession de l'amicale est une possibilité qui peut être envisagé pour améliorer les fréquences de location (mais uniquement gratuitement pour les habitants du village).

- 1) M. Mauvezin demande également de revoir l'utilisation gratuite de la salle des fêtes pour certaines manifestations. M. Dessoye Claude enregistre cette demande et l'amicale prendra en charge les coûts d'électricité pour les manifestations en dehors de celles précisées ci-après à savoir :
  - a) préparation de la fête de Noël et la fête de Noël
  - b) soirée beaujolais ou à thème
  - c) journée de jeux de cartes et ou de jeux de sociétés
  - d) tournoi de pétanque
  - e) week-end de la brocante
  - f) atelier d'art créatif (positionné en ce moment le jeudi après midi).
  - g) toutes nouvelles activités de l'amicale destinées aux habitants de Courlandon.
- 2) M. Mériaux présente la demande faite pour l'installation d'un camion de vente de Pizza le lundi soir. Cette demande de déballage sur la voie publique à titre commercial nécessite l'accord du conseil et le paiement d'une redevance par le demandeur. Après discussion, le conseil dans sa totalité des membres présents accepte et autorise cette installation et demande le paiement d'une redevance d'1 € par jour. Le conseil autorise M. le Maire à prendre l'arrêté municipal d'autorisation de vente en déballage public.
- 3) Il est demandé à M. le maire de faire intervenir le Siabave pour un enlèvement d'arbres dans la Vesle au niveau du déversoir. M. Mériaux contactera donc M. Gilbert du Siabave.
- 4) M. Prévost Jean-Pierre demande que les travaux envisagés sur la route de Baslieux-les-Fismes soit engagés le plus tôt possible, M. le maire lui confirme consulter des entreprises rapidement et faire une demande de subvention.

La séance est levée à 21 H 30.

Auditeurs Libres: M. Lioret, Mme Dessoye Aline, Mme Mauvezin et M. Duplain